



## **DOSSIERS DE BOURSE**

Les élèves qui rentrent en 2<sup>ème</sup> année de cycle (3<sup>ème</sup>, BEPA 2 et BAC PRO 2 BAC TECHNO 2) qui étaient boursiers 2016/2017 dans l'enseignement agricole privé bénéficient d'une bourse renouvelée en 2017/2018 pour le même nombre de parts (sans le reversement de la prime d'équipement qui n'est versée qu'une fois dans la scolarité, et sans avoir à constituer de dossier de demande).

Si toutefois les revenus de la famille ont sensiblement baissé 2016 (année de référence pour le calcul pour cette année) ou même en 2017 une nouvelle demande peut être effectuée avant la date du 5 septembre 2017.

Pour tous les autres élèves qui n'ont pas encore eu de dossier, une fiche d'auto - évaluation est à leur disposition pour juger de la pertinence d'en présenter un à la Commission des Bourses qui se tiendra début octobre 2016. Les dossiers complets sont à rendre au plus tard le jour de la rentrée des classes, avec les documents justificatifs demandés.

### **ATTENTION**

#### **AUCUN DOSSIER NE POURRA ETRE RECU APRES LE JOUR DE LA RENTREE DES CLASSES.**

Pour ailleurs le Ministère d'Agriculture attribue une bourse au mérite aux collégiens boursiers poursuivant leurs études dans l'Enseignement Agricole dans les mêmes conditions que celle attribuée par l'Education Nationale qui met en œuvre cette mesure depuis septembre 2000.

Pour l'éventualité d'une étude de demande de bourse au mérite, il faudra joindre les résultats du brevet des collèges. Cette bourse au mérite ne s'adresse qu'aux jeunes sortant de 3<sup>ème</sup> ayant obtenu la mention TB au brevet.

**LES DEMANDES DE DOSSIERS DE BOURSE NATIONALE SONT À RETIRER AU SECTEUR COMPTABILITE APRES CONFIRMATION ECRITE DE L'INSCRIPTION DU CANDIDAT.**